

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD142

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59 BIS AC

À l'alinéa 2,

1° Substituer au mot : « du », les mots : « prévues au » ;

2° Substituer aux mots : « œufs et aux nids », les mots : « nids et aux œufs » ;

3° Supprimer les mots : « aux fins suivantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendements rédactionnels.